



En exercice : 58
Présents : 42
Votants : 48

Séance du 17 novembre 2025
Le dix-sept novembre Deux Mille Vingt-Cinq à Vingt Heures, les membres de la Communauté de Communes du Pays de Craon, légalement convoqués 7 novembre 2025, se sont réunis au Centre administratif intercommunal à Craon, sous la Présidence de **M. Christophe LANGOUËT** - Président

Étaient Présents :

ASTILLÉ	DEROUET Loïc, titulaire
ATHÉE	/
BALLOTS	CHAUVIN Maxime, titulaire
BOUCHAMPS LES CRAON	GAUBERT Jean-Eudes, titulaire
BRAINS SUR LES MARCHES	/
CHÉRANCÉ	/
CONGRIER	TISON Hervé, titulaire
COSMES	COUËFFÉ Dominique, titulaire
COSSÉ LE VIVIEN	LANGOUËT Christophe, DOREAU Jean-Sébastien, MANCEAU Laurence, RADÉ Maurice, titulaires
COURBEVILLE	/
CRAON	GUIARD Philippe, LANVIERGE Quentin, MAHIER Aurélie, RAGARU Edit, titulaires
CUILLÉ	/
DENAZÉ	GOHIER Odile, titulaire
FONTAINE COUVERTE	BASLÉ Jérôme, titulaire
GASTINES	BERSON Christian, titulaire
LA BOISSIÈRE	TESSIER Jean-Pierre, titulaire
LA CHAPELLE CRAONNAISE	LECOT Gérard, titulaire
LA ROË	CHADELAUD Gaétan, titulaire
LA ROUAUDIÈRE	JULIOT Thierry, titulaire
LA SELLE CRAONNAISE	JUGÉ Joseph, titulaire
LAUBRIÈRES	BRÉHIN Colette, titulaire
LIVRÉ LA TOUCHE	CHANCEREL Philippe, titulaire, /
MÉE	CHAMARET Richard, GARBE Pascale, titulaires
MÉRAL	GENDRY Daniel, titulaire
NIAFLES	RESTIF Vincent, titulaire
POMMERIEUX	LEFÈVRE Laurent, DE FARCY DE PONTFARCY Christine, GENDRY Hugues, titulaires
QUELAINES ST GAULT	GAULTIER Patrick, LIVENAIS Norbert, titulaires
RENAZÉ	BARBÉ Béatrice, titulaire
SENONNES	CLAVREUL Yannick, titulaire
SIMPLÉ	PÈNE Loïc, GUILLET Vincent, titulaires
ST AIGNAN S/ROË	GAUCHER Olivier, titulaire
ST ERBLON	BOURBON Aristide, titulaire
ST MARTIN DU LIMET	GILLES Pierrick, titulaire
ST MICHEL DE LA ROË	BEUCHER Clément, titulaire
ST POIX	GUINEHEUX Dominique, titulaire
ST QUENTIN LES ANGES	MADIOT Isabelle, suppléante
ST SATURNIN DU LIMET	

Étaient excusés : BAHIER Alain (Mée), BEDOUET Gérard (Saint-Saturnin-du-Limet), LÉPICIER René-Marc (Congrier), de GUÉBRIANT Bertrand (Craon), PELLUAU Philippe (Renazé), CHAZÉ Monique (Craon), BANNIER Géraldine (Courbeville), DESHOMMES Catherine (Cuillé), VALLÉE Jacky (Chérancé), MARTIN-FERRÉ Nadine (Athée), BÉZIER Florence (Cossé-le-Vivien), HINCELIN Marie-Noëlle (Cuillé), BALOCHE Dorinne (Renazé).

Étaient absents : DALIFARD Alexia (Ballots), SORIEUX Vanessa (Brains-sur-les-Marches), HAMARD Benoît (Craon), DERVAL Séverine (La Selle Craonnaise).

Membres titulaires ayant donné pouvoir :

LÉPICIER René-Marc a donné pouvoir à TISON Hervé
CHAZÉ Monique a donné pouvoir à LANVIERGE Quentin
BÉZIER Florence a donné pouvoir à RADÉ Maurice

de GUÉBRIANT Bertrand a donné pouvoir à GUIARD Philippe
MARTIN-FERRÉ Nadine a donné pouvoir à BARBÉ Béatrice
BALOCHE Dorinne a donné pouvoir à GAULTIER Patrick

Secrétaire de Séance : Élu M. Thierry JULIOT, désigné en application de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

OBJET 2025-11/159 : ÉCONOMIE

COMMUNAUTE DE COMMUNES

DU PAYS DE CRAON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du : 17 novembre 2025

OBJET 2025-11/159 : ÉCONOMIE

ACCOMPAGNEMENT DES DERNIERS COMMERCES – SUBVENTION RÉGIONALE

M. Daniel GENDRY, Vice-président en charge de l'Économie, l'Emploi, l'Agriculture et le Très Haut Débit, rappelle qu'au cours des rencontres et des échanges avec des élus régionaux, la Communauté de Communes du Pays de Craon a évoqué la difficulté de maintenir le commerce en milieu rural sur le territoire de la CCPC et notamment les derniers commerces.

La Région propose donc à la Communauté de Communes du Pays de Craon un partenariat sur le soutien aux commerçants et notamment une prise en charge de 50% sur d'éventuels accompagnements pour déterminer la faisabilité économique du maintien de certains derniers commerces de la Communauté de Communes du Pays de Craon.

Cet accompagnement pourra porter sur :

- un diagnostic du dernier commerce : forces et faiblesses, pertinence de l'offre, aménagement du point de vente, pilotage et gestion de l'entreprise...
- une analyse du potentiel commercial : analyse du tissu commercial local, du marché, du profil des consommateurs du bassin de vie et des indices de consommation.

Ces accompagnements sont estimés par la CCI à 1400 € par commerce soit 18 200 € pour les 13 derniers commerces. La Région peut prendre en charge 50 % de cette dépense.

**Sur proposition de la commission Economie-Emploi-Agriculture-THD réunie le 9 septembre 2025,
Après avis favorable du Bureau communautaire en date du 3 novembre 2025,**

Le Conseil Communautaire, après avoir délibéré :

Présents : 42

Votants : 48 (par le jeu des pouvoirs)

A L'UNANIMITÉ (48 votants)

- ⇒ **VALIDE** le principe d'accompagnement des derniers commerces de la Communauté de Communes du Pays de Craon ;
- ⇒ **VALIDE** la demande de financement auprès de la Région des Pays de la Loire ;
- ⇒ **AUTORISE** le Président ou le Vice-président à signer toutes formalités afférentes à ce dossier.

*Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Craon, le 25 novembre 2025*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-200048551-20251117-DELIB202511159-DE

Accusé certifié exécutoire

Reception par le préfet : 27/11/2025
Affichage : 27/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

*Le secrétaire de séance
Thierry JULIOT*



*Pour extrait conforme,
Le Président de la CCPC
Christophe LANGOUT*

